

Assurance-vie : ces nouveaux fonds en euros qui rapportent près de 4 %

Avec une rémunération médiocre, les vieux fonds à capital garanti (en euros) de l'assurance-vie séduisent de moins en moins. Ironie du sort, ils sont concurrencés par une jeune génération de contrats qui profite allègrement du nouveau contexte obligataire. Une opportunité pour l'épargnant... qui n'est pas sans risques.



Les fonds en euros ont servi un taux moyen de 2 % en 2022 (Shutterstock)

En perte de vitesse depuis plusieurs années, les fonds en euros peuvent-ils se refaire une beauté aux yeux des investisseurs ? En 2022, ces gros paquebots de l'assurance-vie ont servi [un taux moyen estimé à seulement 2 %](#), après 1,28 % en 2021, (avant prélèvements sociaux), selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ce produit à capital garanti permet de se mettre à l'abri des aléas des marchés financiers mais il a du plomb dans l'aile. La collecte sur les fonds en euros reste négative. Autrement dit, les Français retirent plus d'argent de ces produits d'épargne qu'ils n'en déposent.

[Pénalisée par les ponts de mai, selon France Assureurs, l'assurance-vie a accusé sa pire décollecte depuis mai 2020](#). Depuis le début de l'année, les sorties nettes dépassent 12 milliards d'euros sur les fonds en euros. La Banque de France surveille la situation de près.

Avec la remontée des taux d'intérêt, la concurrence s'est renforcée avec d'autres placements, devenus plus rentables tel que le [Livret A, actuellement rémunéré à 3 % \(net d'impôts et de prélèvements sociaux\) et peut-être bientôt à 3,5 voire 4 %](#). Les assureurs vie ont désormais une préoccupation majeure : ils cherchent à éviter des sorties massives, qui les obligeraient pour pouvoir rembourser leurs clients, à devoir vendre à perte une partie de leur portefeuille d'obligations anciennes en moins-values latentes.

Dans ce contexte, lancer un fonds en euros peut surprendre. C'est pourtant ce que va annoncer ce lundi 3 juillet la société d'assurance Corum Life. Elle entend bien profiter de la nouvelle donne obligataire avec son nouveau fonds Corum EuroLife.

Pourquoi ces nouveaux fonds ?

Rappelons que les fonds en euros sont composés pour l'essentiel d'obligations d'entreprise ou d'emprunt d'Etat, et pour une partie résiduelle d'actifs diversifiés (actions, immobilier, etc.).

« La hausse des rendements obligataires depuis plusieurs trimestres, en lien avec l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, crée un contexte favorable à la conception de cette solution d'épargne, majoritairement composée d'obligations », indique Corum. Partant de zéro, la compagnie estime avoir « toute latitude pour constituer son portefeuille et profiter du contexte, là où un fonds euro existant sera potentiellement moins agile, car alourdi d'obligations à faible rendement achetées dans le passé ».

Lire aussi :

[Assurance-vie : pourquoi les rendements de fonds en euros vont continuer à grimper](#)

[Placement : les bons arbitrages pour votre assurance-vie](#)

« », précise Frédéric Puzin, fondateur de Corum.

Le nouveau fonds sera composé pour environ 80 % de produits peu risqués, à savoir des emprunts d'Etats européens, ou de titres émis par les sociétés bien notées de catégorie « investment grade » (c'est-à-dire « à faible risque »). Pour les 20 % restants, il investira dans des obligations européennes à haut rendement mais aussi dans les SCPI Corum.

Les limites des nouveaux contrats

Corum Life ambitionne de servir un rendement (net de frais) supérieur au taux du Livret A cette année. Le fonds supporte uniquement des frais de gestion de 0,6 %. Aucuns frais de souscription, ni sur les versements, ni sur l'arbitrage, ou à la sortie ne s'appliquent.

« Notre objectif est d'avoir l'un des fonds en euros les plus performants du marché. Pour y parvenir, nous serons peut-être amenés à limiter la collecte si la demande des épargnants est trop importante », prédit Amandine Lézy, directrice de Corum Life.

La société a emboîté le pas à [Ampli Mutuelle](#). Dès février, ce spécialiste d'épargne et de la retraite pour les indépendants et les libéraux a lancé, un contrat d'assurance-vie monosupport, 100 % fonds en euros. « Sous réserve que les taux se maintiennent », les épargnants peuvent espérer des gains annuels de 3,5 % et 4 % nets de frais de gestion qui s'élèvent à 0,5 % de l'encours, indique la mutuelle.

Depuis son lancement, le fonds a collecté près de 8,5 millions d'euros, pour un total de 147 adhésions (environ 35 par mois), soit un versement moyen par adhérent de 57.000 euros.

Lire aussi :

[Placement : 3 nouvelles idées pour diversifier son assurance-vie](#)

[Comment protéger son épargne avec l'assurance-vie](#)

Les perspectives de rendement sont attrayantes mais ce modèle fait aussi grincer des dents la concurrence. Pour Guillaume Rosenwald, directeur général de MASCF épargne retraite, les nouveaux fonds en euros ne présentent pas que des avantages. « Ils ne permettent pas de construire un fonds diversifié. Sur le long terme, ce type de produit, essentiellement investi en obligations, risque de s'essouffler », estime-t-il. Par ailleurs, ces nouveaux produits disposent aussi de matelas de réserves et de fonds propres moins élevés que pour des contrats plus matures, même si sur ce plan de fortes disparités peuvent exister d'une compagnie à l'autre.

Le premier assureur des professionnels de santé entend maintenir le cap. L'an dernier le fonds en euros de la MACSF a fait mieux que la moyenne du marché, en offrant un rendement net de 2,5 %, sans avoir à puiser dans ses réserves. « La collecte nette reste positive sur notre fonds en euros », ajoute Guillaume Rosenwald.

« La remontée rapide des taux d'intérêt offre des opportunités d'investissements. La maturité courte de notre portefeuille obligataire, que nous maintenions depuis longtemps, nous permet d'être très réactifs. Nous avons déjà pu renouveler les investissements sur des obligations à des rendements plus élevés autour de 4 % actuellement. De nombreuses obligations à taux bas arrivent bientôt à échéance. Nous allons encore pouvoir investir dans de nouveaux titres plus rémunérateurs », poursuit Guillaume Rosenwald.

Tous les assureurs ne bénéficient pas d'une telle agilité. Pour nombre d'entre eux, le renouvellement des obligations achetées dans des conditions moins favorables prendra plusieurs années.

Ceux déjà présents sur le marché n'ont pas intérêt à repartir à l'offensive en mettant sur le marché d'autres contrats. Il s'avère en effet très compliqué pour les acteurs disposant déjà de fonds en euros d'en lancer des nouveaux, le risque de cannibalisation étant manifeste. « Cela reviendrait à se tirer une balle dans le pied », résume Cyrille Chartier Kastler, fondateur du site Good Value for Money. De surcroît, le processus d'agrément pour le lancement d'un fonds est assez long, ce qui peut dissuader les candidats à l'entrée.

Les vieux fonds en euros sont-ils menacés ?

Devenus moins séduisants, les vieux fonds en euros font-ils face à un risque d'hémorragie ? Plusieurs cordes de rappel permettent de protéger les acteurs historiques d'un vent de panique sur l'assurance-vie. Si les rachats partiels ou totaux sont possibles à tout moment, les avantages fiscaux attachés aux vieux fonds en euros peuvent inciter les épargnants à ne pas bouger, d'autant plus lorsqu'ils s'inscrivent dans une logique de transmission. Pour beaucoup d'épargnants l'assurance-vie reste un investissement de long terme.

« Les fonds en euros concurrents vont devoir gérer le risque de rachat. Pour autant, nous n'anticipons pas de mouvement massif de retraits sur les anciens fonds en euros. Mais si les taux se maintiennent à leur niveau actuel, les épargnants seront de plus en plus nombreux à se poser des questions », admet Frédéric Puzin.

Y a-t-il un risque de liquidité sur l'assurance-vie ?

Au premier trimestre 2023, les rachats sur l'ensemble des supports de l'assurance-vie sont repartis à la hausse pour atteindre près de 6 % (5,7 %), un niveau inédit depuis 10 ans, ce qui amène les assureurs à être vigilants, a alerté vendredi 30 juin [la Banque de France, dans son rapport semestriel](#) sur « l'évaluation des risques du système financier ». L'heure de vérité pourrait bientôt sonner pour les acteurs les plus fragiles. En Italie déjà des premières secousses ont été ressenties. Victime emblématique de la hausse des taux, l'assureur-vie [Eurovita, au bord de la faillite, a dû être placé sous la tutelle de l'Etat](#) en avril.

En France, la loi Sapin 2, permet au régulateur de préserver la liquidité en bloquant temporairement les rachats afin de protéger les clients, détenteurs de contrats d'assurance-vie, des conséquences d'une crise financière majeure. Cette perspective ne semble pas d'actualité, du moins pour le moment.

> **Immobilier, assurance-vie, impôts, retraites** ... pour retrouver toute l'actualité patrimoine, abonnez-vous à notre newsletter > [S'inscrire](#)